



A Perpignan, le 5 octobre 2023

FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA) EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSSCT) 3 octobre 2023

Compte-rendu

Il s'agissait de la première réunion de la Formation Spécialisée du CSA, qui a « remplacé » le CHSCT depuis les dernières élections professionnelles.

Le secrétaire général a présidé l'instance. A notre interrogation sur l'absence du préfet, il a répondu que le CHSCT avait toujours été présidé par le SG dans notre département et que cette pratique locale allait être poursuivie. *On voit bien le peu de considération apportée à cette instance, pourtant la seule qui traite de la santé et des conditions de travail de nos collègues si souvent mis à mal.*

Deux déclarations préalables sont lues : celle du SAPACMI et celle de la CGT (jointe).

1) désignation du secrétaire de séance

La ou le secrétaire de séance de l'ancien CHSCT était élu.e pour la durée du mandat et avait des attributions particulières.

La règle pour la FSSSCT est de la durée du mandat, ou une durée inférieure.

Le SG fait un tour de table pour connaître nos positionnements : le Sapacmi souhaite un mandat de 4 ans, nous demandons une durée plus courte, 1 an, pour faire alterner la présidence, et FO nous suit. Voire 2 ans si 1 an n'est pas retenu.

Le vote aboutit à 3 voix pour le mandat de 4 ans et 3 voix contre. Un second vote pour 1 an donne 3 voix contre et 3 voix pour.. Un troisième vote sur la proposition de 2 ans a le même résultat.

Après lecture du décret du 20 novembre 2020, il apparaît qu'une règle ne prévoit la résolution d'un blocage suite à une égalité de voix.

Le SG nous propose alors de trancher à deux ans, solution retenue pour sortir de cette impasse.

Le SAPACMI propose la candidature de Solange CABROL, FO celle de Ghislaine GRANE. La CGT, minoritaire, ne propose pas de candidature. Nous n'avons pas d'accord avec une autre OS donc nous nous sommes abstenus. Dans le but également de ne pas se retrouver à nouveau avec un blocage de 3 voix contre 3.

Solange CABROL est donc désignée secrétaire de la FS par 3 voix pour, 1 abstention et 2 contre

2) présentation de la lettre de mission des ASP

La lettre de mission nous est présentée. M. CASADESSUS, l'ASP de la préfecture, exprime ses inquiétudes sur le temps dédié à sa mission sur son temps de travail, 5 % étant largement insuffisant par rapport à tout ce qui lui est demandé.

La CGT, comme FO, demandons à maintenir le temps actuel dont l'ASP bénéficie, soit 10 %.

Le Sapacmi n'y est pas favorable, estimant que les missions sont maintenant partagées avec l'ASP du SGCD....qui n'a que 2 étages à gérer et non 2 bâtiments entiers ! *La réaction du Sapacmi, syndicat majoritaire représentant les personnels, est vraiment incompréhensible. Ce temps de décharge est vraiment nécessaire pour l'accomplissement de cette mission de prévention et utile à tous les agents !*

Le SG suit les avis de la CGT et de FO et maintient 10 % de temps dédié à sa mission pour l'agent de préfecture.

Le Sapacmi propose des modifications textuelles de la lettre de mission, qui en fait n'apportent rien sur le fond, et lasse tout le monde avec ses citations de textes sans impact pour le bon fonctionnement de la mission. Le SG ne les retient d'ailleurs pas.

3) Travaux de sécurisation de la préfecture

Suite à un audit de la référente sûreté de la DDSP et plusieurs intrusions relevées, deux projets sont proposés à la FS : une installation de 2 couloirs avec des vitres et accès par badgeage à l'entrée du personnel par la petite rue arrière de la préfecture ; une barrière automatique à l'entrée par le quai pour les véhicules. Ce 2ème projet n'apporte qu'un ralentissement en cas d'intrusion mais ne l'empêche pas. La question essentielle est celle du parking à vélo qui serait ainsi déplacé dans un local du Conseil départemental, juste après la porte d'entrée, à gauche.

Les financements seront partagés avec le Conseil départemental.

Le projet 1 a été retenu, et le projet 2 pour l'instant ne l'est pas.

La CGT s'est félicitée de l'apport pour la sécurisation des agents et rappelle qu'elle avait exprimé son opposition quand l'accès principal au personnel avait été déplacé à l'arrière et que le SG d'alors avait exigé que les agents s'assurent eux-même de la sécurité en fermant la lourde porte

4) astreinte bâtiments

Il s'agit de mettre en place une astreinte en cas d'évènements bâtimentaires imprévus, sur le modèle de ce qui est fait à la DDTM.

Le Sapacmi refuse de traiter ce sujet, qui relèverait du CSA.

Après discussion avec la CGT et FO, ce sujet n'est pas retenu sur le fond car il ne correspond pas à un besoin, bloque un agent sur un WE et a un coût.

5) point sur les travaux

Le SG indique qu'il veut une vision large de la programmation des travaux, pour présenter ensuite un bilan annuel de ce qui est retenu ou pas, rendre compte.

le calendrier et le budget des travaux nous est présenté, avec un focus sur le nouveau COD qui sera implanté au 3ème étage du bâtiment principal, impliquant le déménagement de certains agents.

La CGT demande que les OS soient associées au groupe de travail sur ces déménagements.

La CGT alerte sur la vétusté des installations électriques à Ortaffa, le chef de service indique que suite à l'incident de la semaine passée, un devis a été demandé et que les boîtiers vont tous être changés.

6) actualisation du plan sécurité incendie

l'accent est mis sur la formation des agent.es.

La CGT rappelle que le local archives étrangers (le Mammouth) est très dangereux au niveau du risque incendie, et que des agents travaillent à l'intérieur....

7) trame du Rapport Social Unique

Le RSU remplace de Bilan Social, c'est un outil très détaillé et, à la demande des OS mais aussi parce qu'il s'agit d'une obligation légale, le SGCD travaille dessus. Ils ont voulu nous présenter la trame de travail.

Le Sapacmi estime qu'il s'agit d'un sujet CSA et refuse d'en parler.

La CGT se réjouit (et FO aussi après) que ce RSU soit réalisé, demande que l'arrêté du 7 mai 2021, qui en détaille le contenu, soit respecté à la lettre. Le SGCD répond affirmativement.

La médecin du Travail, le Dr COLONNA, intervient pour se demander si elle est bien présente à la bonne instance, puisque pour elle, le rapport social unique est une source d'informations très utiles, et qu'elle ne comprendrait pas qu'on n'en parle pas en FSSSCT mais en CSA. Elle fait un point sur les visites médicales qu'elle a reçues cette année. La CGT lui demande si elle reçoit des agents qui souhaitent des temps de télétravail plus importants, elle répond que oui, mais qu'elle ne les valide que sur raisons médicales et si les missions sont télétravaillables.

8) visites des bureaux

La FSSSCT est habilitée à faire des visites de bureaux. La question est d'établir un calendrier et des priorités.

Le Sapacmi rappelle qu'ils ont envoyé un tableau à remplir que personne n'a utilisé. Le SG leur répond qu'il n'y a pas de formalisme et qu'il s'agit juste de prévoir un calendrier. Le débat sur cette question tourne en rond.

Des visites sont finalement programmées pour 2024 : le Cabinet en premier suite à la réorganisation, puis Ortaffa en second, qui nécessitera 1 ou 2 visites en fonction du temps qui y est passé.

9) les registres santé et sécurité

Le SGCD rappelle l'existence des 4 registres.

La CGT rappelle que le registre Santé et Sécurité doit être disponible sous format papier et sur chaque site. Le SGCD indique que c'est le cas.

Nous demandons un suivi des mentions portées sur le registre, à chaque FSSSCT.

A la fin de la réunion, nous revenons sur notre déclaration liminaire et demandons la modification du règlement intérieur de la FS, pour qu'il y en ait 3 par an, a minima 2, puisque le RI type a été modifié en ce sens au niveau ministériel.

Nous regrettons l'attitude du Sapacmi, qui ne s'est pas positionné comme syndicat représentant les agents mais comme un syndicat d'appareil, centré sur son propre fonctionnement et le rôle des élu.es, attitude globalement non constructive, qui alourdit les débats inutilement par des questions de pure forme qui n'apportent rien, et refuse de traiter des sujets qui pourtant sont importants pour le collectif de travail.

Vos représentantes CGT, Karine et Ourida